

EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le **02 juin** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri

Élection des délégués aux syndicats intercommunaux

En application des articles **L. 5212-7**, **L. 5711-1** et **L. 5721-1** du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués qui représenteront la commune d'Osmary aux syndicats intercommunaux ci-dessous. Ont été élus à l'unanimité :

Syndicats intercommunaux	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat départemental d'énergie du Cher	DESJEAN Alain	LAVEDRINE Gilles
Syndicat mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois	WUTHRICH Nicole	LOTHELIER Philippe
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes	LAVEDRINE Gilles CLAVAUD Olivier	VIGOT Adrien
SMEACL (Châteauneuf-sur-Cher Lapan) pour la compétence assainissement	DESJEAN Alain	CLAVAUD Olivier
Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire de Dun-sur-Auron	DESJEAN Alain	TESSIER Cécile
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple OSMERY-RAYMOND	DESJEAN Alain de VAUMAS Marie TESSIER Cécile	WUTHRICH Nicole CHAUDRIN Emilie

Constitution d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres pour les marchés publics de la commune. Le conseil municipal élit à l'unanimité :

Membres titulaires	Membres suppléants
LAVEDRINE Gilles	CLAVAUD Olivier
WUTHRICH Nicole	LOTHELIER Philippe
NONET Claude-Henri	VIGOT Adrien

Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer des commissions communales pour étudier et préparer les dossiers présentés au Conseil Municipal, suivre l'exécution des décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constitue à l'unanimité les commissions suivantes :

Affaires culturelles	Clavaud Olivier, Chaudrin Émilie, Vigot Adrien
Bâtiments	Lavedrine Gilles, Nicole Wuthrich, Lothelier Philippe, Nonet Claude-Henri
Cimetière	Wuthrich Nicole
Conseil d'école	Desjean Alain, Lavedrine Gilles, de Vaumas Marie, Tessier Cécile
Finances	Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Nonet Claude-Henri
Gestion des espaces verts	Lavedrine Gilles, Marie Nicole, Vigot Adrien, Chaudrin Émilie
Information communication	Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier
Gestion de la Salle socioculturelle	Wuthrich Nicole, Lavedrine Gilles, Marie Nicole, Chaudrin Émilie
Voirie - éclairage public	Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Nonet Claude-Henri, Lothelier Philippe

Désignation du représentant de la Commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du **08 avril 2016** par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Monsieur DESJEAN Alain pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

Indemnités de fonction des Adjoints

Conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction de chacun des deux adjoints au taux maximal de **9,9 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP).

Fait à Osmercy, le 02 juin 2020, le Maire, Alain DESJEAN